

# CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

## *Commission Espèces & Communautés Biologiques*

Séance du 15 décembre 2022

Évaluation du PNA en faveur du Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) 2010- 2020

**ANIMATEURS :** LPO (Sébastien DERVIN – Pascal ORABI)

**COORDINATRICE :** DREAL Nouvelle Aquitaine (Vincent DORDAIN - Arnaud DELBARY)

**RAPPORTEUR CNPN :** Dominique GAUTHIER

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres de la Commission ECB du CNPN, à laquelle il était demandé une évaluation du Plan National d'Action 2010-2020 en faveur du Gypaète Barbu (*Gypaetus barbatus*)

### Documents examinés

- Présentation du diaporama « Présentation Bilan PNA Gypa »
- Rapport « Gypaete Barbu Bilan PNA\_def » (71 pages) et ses annexes

### Présentation :

Le plan d'Action 2010-2020 a été construit et exécuté sur deux socles scientifiques complémentaires :

- d'une part la biologie de la conservation, servie par les 3 objectifs fondamentaux de ce PNA :
  - (1) l'Habitat (préserver restaurer améliorer) avec 2 focus : le dérangement lors de la nidification / la disponibilité alimentaire ;
  - (2) la réduction des facteurs de mortalité anthropique (collision câbles, intoxications, destruction par tirs) ;
  - (3) l'extension de l'aire de répartition et le renforcement des corridors écologiques et génétiques
- d'autre part, les sciences humaines et sociales, avec des objectifs d'accompagnement portant sur :
  - o la connaissance & notoriété (Améliorer la connaissance ; Prise en compte dans politiques publiques ; Acceptation locale et protection contractuelle avec les socio-professionnels),
  - o la coopération et la coordination intra et internationale
- une action sur la récupération des oiseaux blessés est également présente

Ce programme s'adosse sur le réseau EPP / VCF, ce qui lui confère une cohérence internationale, avec un accompagnement fiable et éprouvé par plusieurs décennies d'expérience. Il a été appuyé par un programme LIFE GYPCONNECT (LIFE14 NAT/FR/000050, 2016/2021), prolongé en 2022 par la Commission Européenne, qui se poursuit aujourd'hui par un nouveau programme LIFE (GYP'ACT) jusqu'en 2028.

## Evaluation par la Commission ECB :

A l'heure où l'érosion de la biodiversité devient alarmante, nous avons bien besoin de signaux optimistes sur la protection de la nature, et la conservation du Gypaète Barbu en est un.

Le rapport de bilan 2010-2020 présente les réalisations du PNA sous une forme agréable à lire et faisant le point de façon pertinente et honnête sur les réussites mais aussi sur les difficultés rencontrées, avec une mise en lumière des perspectives.

Même si l'état de conservation de l'espèce est encore qualifiée d'« assez mauvaise », il faut saluer l'investissement, la pugnacité, la compétence des opérateurs et *in fine* l'obtention de tendances à la hausse vis-à-vis d'une entreprise très complexe de conservation/restauration d'une espèce en bout de chaîne alimentaire. Comme il est écrit en introduction du rapport, cela démontre l'évidence de la nécessité de poursuivre ce PNA.

Le besoin de continuité sur la durée est un trait qui sort clairement : la construction et la mise en place d'outils réfléchis, concertés, connus des administrations et des représentants des socio-professionnels, demande un rodage et une appropriation de longue haleine qui en permettront l'efficacité et la maturité ; cela milite pour la reconduction du PNA sans aucune ambiguïté.

C'est le cas pour les ZSM (Zones de Sensibilité Majeure) et leur appropriation par les services instruisant les dossiers d'aménagement aussi bien que par les usagers de l'espace ; la promotion de l'équarrissage naturel qui rencontre toujours une grande frilosité de la part des administrations sanitaires et agricoles ; le passage à une dimension supérieure de prévention des collisions par câbles, considérée comme la principale cause de mortalité ; la transversalité et la coopération sur le diagnostic des causes de mortalité ; etc...

**La Commission ECB fait part de son intérêt et son approbation vis-à-vis du bilan présenté à l'issue du PNA 2010-2020**, toutefois, elle souhaite attirer l'attention sur plusieurs points de vigilance :

- Dans certains sites, la croissance démographique portée par le succès de la reproduction naturelle des couples nicheurs commence à dépasser l'apport de poussins issus d'élevages. Cela est un vrai gage de succès vis-à-vis de la restauration et de l'autonomie démographique de l'espèce ; mais le devenir de ces poussins nés en milieu sauvage (survie, trajets, dispersion) est difficilement documentable, ce qui a comme conséquence une perte d'appréciation de la dynamique de restauration → il y a un besoin de nouveaux outils scientifiques pour suivre cette phase secondaire de la restauration de l'espèce. Le marquage de poussins au nid est une réponse, mais le CNPN a une perception mitigée de ce moyen, susceptible de générer un dérangement au nid et une altération de la naturalité, et demande de réfléchir à d'autres outils.
- Facteurs de fragilité : le plus grave s'avère être la destruction par facteur anthropique, et parmi cette cause, l'empoisonnement prend de l'ampleur ; or chez les espèces longévives, la survie de l'individu conditionne la dynamique de sa population (plus que le succès reproducteur) ; en particulier, la survie du jeune jusqu'à ce qu'il puisse transmettre ses gènes est capitale.

Or force est de constater le peu de poids (l'absence de prise en considération) de la réglementation sur l'environnement de la part des autorités judiciaires, voire même des entraves au fonctionnement régalien au motif de l'apaisement social.

Le dernier exemple en date est emblématique : deux gypaètes barbus (un adulte mâle et un poussin) ont été retrouvés morts en avril 2021 sur le site de nidification de Villeneuve à Sollière-Sardières en Maurienne. Les analyses ont démontré que ces morts étaient dues à un

empoisonnement au Carbofuran, produit phytosanitaire dont la vente, la distribution et l'utilisation sont strictement interdits en France depuis 2008 du fait de sa haute toxicité, en application de la décision 2007/416/CE de l'Union européenne. Mais les auteurs sont restés impunis au terme d'une procédure aux contours surprenants ; cette affaire est très révélatrice d'une augmentation probablement considérable de la pratique des empoisonnements en milieu sauvage, dont les premières victimes sont les nécrophages, et qui n'encourent des sanctions.

Un travail de mise à plat, de concertation et de dotation en moyens sur les prérogatives de police de la nature serait à mettre en place de façon urgente, de façon globale certes, mais où le gypaète pourrait jouer le rôle de « porte-drapeau ». Par exemple, sur le sujet de l'empoisonnement, ce qui a été mis en place en Italie pourrait servir d'inspiration (priorisation dans les activités de police de la nature, financement des analyses toxicologiques systématiques, brigade cynophile pour enquêter sur le terrain)

- La trame d'échanges entre Alpes et Pyrénées est mise en avant comme un point majeur du PNA, avec Vercors et Cévennes comme traits d'union. La Commission trouve qu'il faudrait raisonner à une échelle plus large intégrant au moins les pays européens voisins. Cela vaut aussi pour la Corse où il faudrait considérer les échanges de population avec la Sardaigne et l'Italie continentale. Cette dimension européenne manque dans ce PNA.
- La situation Corse a d'ailleurs fait l'objet de deux précédents avis de la Commission ECB (2016-0176 et 2021-347), dont il est utile de rappeler ici quelques recommandations, compte tenu de l'état plutôt dégradé de la situation.

*« Ce noyau corse de Gypaète barbu constitue le reliquat de la population originelle, le seul noyau survivant de la métapopulation des îles méditerranéenne + Alpes, et est donc susceptible de posséder des gènes ancestraux. Par contre, il subit une dépression démographique qui se précipite malgré des actions de conservation appliquées depuis 30 ans et amènent une conclusion pessimiste de déclin ultime avec incapacité à se restaurer naturellement (population vieillissante, diminution du stock d'adultes reproducteurs, succès de reproduction très faible avec quasi-absence de renouvellement).*

*Quatre stratégies de conservation ont été définies, d'après l'étude de Bretagnolle et al. 2004, afin de réduire le risque d'extinction élevé observé sur le noyau corse, et à long terme obtenir une population viable (c'est à-dire qui fonctionne sans apport d'individus, ni soutien alimentaire et pour laquelle les risques d'extinction naturelle sont inférieurs à 5% dans les 50 ans à venir) ;*

- 1 : augmentation de la capacité d'accueil (ressources trophiques),
- 2 : augmentation de la productivité, induite par une augmentation du succès reproducteur,
- 3 : augmentation de l'effectif de la population, induite par la réintroduction d'individus issus de captivité,
- 4 : augmentation de l'effectif de la population, induite par l'existence d'une métapopulation.

*La hiérarchisation de ces mesures mettait en premier :*

*-l'alinéa 1 ci-dessus = ressources trophiques, via le renforcement du Mouflon de Corse ; il y a aussi la question de lutter contre la fermeture du milieu rendant difficile l'accès aux cadavres ; NB : les opérations de nourrissage réalisées en Corse depuis des années ne peuvent suffire,*

*-puis en second lieu, l'alinéa 4 = reconstitution d'une métapopulation de Gypaètes autour de la Méditerranée ; cet oiseau fin voilier étant capable d'explorer d'immenses distances, on pourrait en effet s'attendre à ce que ce noyau de population sardo-corse s'enrichisse d'immiscions génétiques externes. Mais cette potentialité ne fait pas consensus scientifique.*

*-en cas d'échec, la mesure ultime pour éviter le risque d'extinction est l'alinéa 3.= renforcement par des lâchers.*

*Devant la menace de perdre définitivement cette population corse, c'est l'objectif de conservation du patrimoine génétique relictuel qui a été mise en avant.*

*Mais le CNPN attire l'attention des pétitionnaires sur le fait que l'on ne peut se contenter de cette opération, ce n'est pas une fin en soi. Il reste des inconnues scientifiques sur l'efficacité des actions : sur la pertinence de la conservation génétique, sur les causes de la régression, sur les moyens de restauration d'un écosystème favorable. L'objectif de conservation étant d'obtenir une population viable à long terme plutôt que d'accompagner sa disparition, cela ne doit pas obérer les moyens mis pour les autres objectifs.*

*En particulier, concernant la place du patrimoine génétique de la population corse vis-à-vis de l'espèce *Gypaetus barbatus*, les analyses génétiques (Loercher, 2014 ; Loercher, 2016) n'ont pas mis en évidence de différence entre les spécimens insulaires et les autres oiseaux continentaux : aucun allèle spécifique n'a été retrouvé pour l'instant, les allèles des individus corses étant retrouvés dans les autres populations. Ainsi la justification d'action contre la disparition d'un patrimoine génétique unique même si elle se conçoit sous couvert du principe de précaution dans l'éventualité de découverte ultérieure de gènes indigènes, demanderait à être mieux étayée : il ne s'agit pas d'un programme de conservation pour l'espèce *Gypaetus barbatus* mais celui d'une souche locale (« très petite population insulaire », dicit Bretagnolle et al., 2004). Cette confusion est présente dans l'avis de la DREAL où la justification de la demande est « espèce en danger critique d'extinction », alors que le statut de conservation de l'espèce établi selon les critères UICN a évolué favorablement vers VU en Europe et NT pour le monde.*

*Par ailleurs, on peut se demander si la qualité génétique des 4 derniers couples n'ayant quasiment pas pu élever de jeunes est optimale. Cette population corse est celle qui possède la plus faible variabilité génétique connue (hétérozygotie, nbre moyen d'allèles). Or la faible variabilité et l'homozygotie affectent les facultés d'adaptation des oiseaux, et cumulé aux effectifs très réduits, leur aptitude au redécollage démographique. Ainsi, des moyens importants sont dégagés pour augmenter le succès reproducteur des individus adultes autochtones pour préserver l'originalité génétique de cette souche sardo-corse (en prélevant des œufs et en les faisant éclore en centre d'élevage), tout en limitant à 10 le nombre de relâchers d'individus provenant des centres d'élevage EEP, « pour ne pas déplacer l'information génétique corse » : cela est peut-être contre-productif compte tenu de l'urgence de la situation.*

*L'obtention de réponses à ces questions, qui justifient l'envergure des moyens à dégager, montre toute l'importance de l'expertise génétique, dont nous attendons la publication des résultats.*

*En conclusion, s'il est logique et important de poursuivre et clôturer l'action de conservation engagée, amenant le CNPN à donner un avis favorable à la présente demande du SMPNRC, nous attirons l'attention des pétitionnaires sur le besoin urgent d'expertise génétique pour la poursuite de ce programme de conservation de la souche sardo-corse de Gypaète barbu. »*